

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le 11 février à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaston CHENU, Maire.

Étaient présents : tous les Conseillers sauf Mesdames Isabelle BEFFY et Marie-Odile BELIN absentes excusées.

Procuration donnée par Madame BELIN à Monsieur CHENU.

Madame Danièle HUGENDOBLE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité.

Autorisation de mandater les dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25% du budget primitif 2021.

SYDED

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le reversement à la Commune par le SYDED de 25% de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité perçue sur Issans.

Pays de Montbéliard Agglomération

- Le Conseil Municipal donne son accord pour la fixation libre des montants de compensation.
- L'assemblée délibérante valide la convention 3D (désinfection, désinsectisation, dératisation), sans prise en charge par la Commune des interventions chez les particuliers.
- Ordures ménagères : passage à la redevance incitative en 2023. La décision sur le type de collecte sera débattue prochainement en conseil d'agglomération.

Défibrillateur

Un défibrillateur a été installé une ou plusieurs sessions de formation auront lieu le 11 mars.

Point déploiement fibre optique

Les poteaux supplémentaires ont été posés, le déploiement suit son cours.

Point R

Suite aux dépôts régulier d'ordures en tout genre, une caméra des surveillances a été mise en place en association avec Raynans.

Deux conteneurs pour le dépôt des bio déchets ont été installés.

Convention avec recyclerie

Le Conseil approuve la convention de recyclage des vélos proposée par la Recyclerie des Forges.

Point SIVU de la Chauillère

Une demi-heure supplémentaire de périscolaire, de 07h à 07h30, est mise en place à l'essai jusqu'aux vacances d'été.

Point SIVU de la Baumette

Le SIVU a fait l'acquisition d'un nouvel utilitaire.

Subventions

Pas de subvention accordée.

Questions diverses

- Le nettoyage du village est prévu le 02 avril.
- Le fleurissement du village est prévu le 14 mai.
- La publication d'un bulletin municipal est prévue prochainement.
- L'affouage se fera dans les parcelles 7 et 21.
- La Commission Communal des Impôts Directs (CCID) doit se réunir avant le 31 mars.

Fait à ISSANS le 16/02/2022

Le Maire
Gaston CHENU

